

REVALORISATION INÉDITE DE LA FILIÈRE INVESTIGATION :

POURQUOI LES CADRES DE LA POLICE SERAIENT-ILS ÉCARTÉS ?



scsi-pn.fr

novembre 2020



UNE REVALORISATION INÉDITE DU JUDICIAIRE MAIS POUR QUI ?

Dans son courrier du 27 octobre Gérald Darmanin annonce cette revalorisation aux policiers et gendarmes. À ce jour, elle se traduirait par des avancements plus rapides et une augmentation de la prime OPJ de 20% :

- La prime OPJ serait revalorisée en 2021 pour atteindre au minimum **1 260 € annuels** (105 € mensuels)
- Elle concernerait uniquement les CEA dans la police nationale
- Dans la gendarmerie sous-officiers et officiers, déjà dotés, bénéficieraient de cette nouvelle revalorisation.



INACCEPTABLE !

Les officiers et commissaires seraient donc les seuls à ne bénéficier d'aucune reconnaissance indemnitaire alors que les OGN de tous grades perçoivent cette prime OPJ et bénéficieront des derniers avantages envisagés!

LE SCSI REVENDIQUE LA PARITÉ INDEMNITAIRE POLICE/GENDARMERIE